



Cadre réservé aux dirigeants du Judo Club Herbignacais

Cours d'essai

Date cours d'essai:

**Fiche récapitulative d'inscription:
Saison 2023-2024**

JUDO

TAÏSO

Nom:

Prénom:

Récapitulatif des pièces demandées:

Rappel : Il est impératif de vous présenter avec l'ensemble des pièces demandées. Seuls les dossiers complets seront pris en compte.

Règlement (possibilité de régler en plusieurs fois):

<input type="checkbox"/> Chèque <i>Nom figurant sur les chèques si différent de celui du licencié:</i>	<input type="checkbox"/> Espèces	
<input type="checkbox"/> Un seul règlement	<input type="checkbox"/> Plusieurs fois (règlement en trois fois maximum)	
Date d'encaissement Règlement 1	Date d'encaissement Règlement 2	Date d'encaissement Règlement 3
<input type="checkbox"/> 15/09/2023 _____ € ou <input type="checkbox"/> 15/10/2023 _____ €	<input type="checkbox"/> 15/10/2023 _____ € ou <input type="checkbox"/> 15/11/2023 _____ €	<input type="checkbox"/> 15/11/2023 _____ € ou <input type="checkbox"/> 15/12/2023 _____ €

Certificat Médical (voir condition Auto questionnaire Médical ci-dessous, **obligatoire pour une nouvelle inscription d'un licencié majeur**)

OU

Auto questionnaire Médical (QS-SPORT cerfa N°15699*01)

Licencié Mineur:	Licencié Majeur (renouvellement licence):
<p>Le certificat médical n'est pas obligatoire. Ce principe est applicable uniquement si la condition suivante est respectée:</p> <ul style="list-style-type: none">- le licencié doit répondre au questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et attester d'une réponse négative à toutes les questions.- Dans le cas contraire, vous devez fournir le certificat médical. <p>Je soussigné M/Mme représentant légal du licencié, atteste avoir renseigné le questionnaire de santé et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques</p>	<p>Le certificat médical est valable pour une durée de trois saisons. Ce principe n'est applicable que si la condition suivantes est respectées pendant la période de trois saisons:</p> <ul style="list-style-type: none">- le licencié doit répondre au questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et attester d'une réponse négative à toutes les questions.- Dans le cas contraire, vous devez fournir le certificat médical. <p>Je soussigné M/Mme atteste avoir renseigné le questionnaire de santé et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques</p>
Date et signature du représentant légal	Date et signature du licencié